

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/19

DATE DE
CONVOCAION
17/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
17/03/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
29/03/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

L’an deux mille vingt trois
Les vingt-trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2023 s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Olivier ROBERT, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

ABSENT (est sorti de la salle du Conseil lors du débat et du vote) : Janick CHEVALIER

ABSENT EXCUSÉ : Monique CARUSO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette DOS SANTOS

OBJET : SUBVENTION A L’ASSOCIATION « A.C.M.L.R. »

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’avis favorable de la commission des finances-équipements publics-voirie du 11 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de subvention à l’association sportive A.C.M.L.R. ;

ENTENDU l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l’unanimité ;

FIXE la subvention à allouer à l’association sportive A.C.M.L.R. pour l’année 2023 comme suit :

ASSOCIATION SPORTIVE	Subvention 2023
A.C.M.L.R.	3 000 €

DIT que la dépense est inscrite au budget – chapitre 65.

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230406-DEL2023-19-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS